N° C 21.224

Press/DFCP/SCP

Rapporteur : M. Crocq

Administration générale – Commission de Délégation de Service Public à caractère permanent – Modification – Désignation des membres

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18h33.

**Présents :** 001 AFFILE Gwendoline, 003 APPERE Nathalie, Annick, 006 BENTZ-FONTANEL Nathalie, 007 BESSERVE Laurence, 009 BINARD Valérie, 011 BOUCHER Nicolas (jusqu'à 19h40), 014 BOULOUX Mickaël, 016 BRIERO Lénaïc, 017 CAILLARD Michel, 018 CAREIL Benoît, 020 CASACUBERTA PALMADA Montserrat, 021 CHAPELLON Didier, 023 CHEVANCE Christophe, 024 CHOUAN André, 026 COMPAGNON Charles, 027 CRESSARD Antoine, 028 CROCQ André, 029 DAUCE Henri, 030 DAVID Claudine, 031 DEHAESE Olivier, 032 DEMOLDER Michel, 034 DEPOUEZ Hervé, 035 DESMOTS Xavier, 036 DUCAMIN Marie, 037 EON Pierre, 038 FAUCHEUX Valérie, 039 FOUILLERE Christophe, 040 GALIC Sylvie, 042 GAUTIER Nadine, 043 GOATER Jean-Marie, 045 GOMBERT Jean Emile, 046 GUERET Sébastien, 047 GUILLOTIN Daniel, 048 HAKNI-ROBIN Béatrice (jusqu'à 19h30), 049 HAMON Laurent, 050 HERVE Pascal, 051 HERVE Marc, 052 HOUSSIN René-François, 053 HUAUME Yann, 054 ID AHMED Zahra, 055 JEANVRAIN Mathieu, 056 JEHANNO Anaïs, 057 KERMARREC Alain, 059 LABBE Stéphane, 060 LAHAIS Tristan, 061 LE BIHAN Thierry, 062 LE BOUGEANT Didier (jusqu'à 20h35), 063 LE FLOCH Anne, 064 LE GALL Josette, 065 LE GENTIL Morvan, 069 LENORMAND Monique, 070 LOUAPRE Françoise, 072 MAHEO Aude, 075 MONNIER Jean-François, 076 MOREL Cyrille, 077 MORVAN Franck, 079 NOISETTE Nadège, 083 PETARD-VOISIN Chantal, 085 PINCHARD Jacques, 087 PRIGENT Alain, 089 PRONIER Valériane, 090 PUIL Honoré, 093 ROUAULT Jean-Claude, 094 ROUGIER Gaëlle (à partir de 20h12), 095 ROULLE Patrick, 096 ROUSSET Emmanuelle, 098 RUELLO Jacques, 099 SALMON Philippe, 100 SAVIGNAC Jean-Pierre, 101 SCHOUMACKER Eve, 102 SEMERIL Sébastien, 103 SICOT Philippe, 104 SIMON Luc, 105 STEPHAN Arnaud, 107 THEURIER Matthieu, 111 YVANOFF Daniel, 112 ZAMORD Priscilla.

**Ont donné procuration** : 002 ANDRO Rozenn à 060 LAHAIS Tristan, 004 ARMAND Régine à 098 RUELLO Jacques, 005 BECHET à 055 JEANVRAIN Mathieu, 008 BETTAL Khalil à 093 ROUAULT Jean-Claude, 011 BOUCHER Nicolas à 054 ID AHMED Zahra (à partir de 19h40), 012 BOUCHONNET Iris à 105 STEPHAN Arnaud, 013 BOUKHENOUFA Flavie à 051 HERVE Marc, 019 CAROFF-URFER Sandrine à 045 GOMBERT Jean Emile, 022 CHEVALIER Marion à 099 SALMON Philippe, 025 COCHAUD Yannick à 087 PRIGENT Alain, 033 DENIAUD Marion à 035 DESMOTS Xavier, 041 GANDON Carole à 027 CRESSARD Antoine, 044 GOBAILLE Françoise à 100 SAVIGNAC Jean-Pierre, 048 HAKNI-ROBIN Béatrice à 016 BRIERO Lénaïc (à partir de 19h30), 058 KOCH Lucile à 112 ZAMORD Priscilla, 066 LEBOEUF Valérie à 061 LE BIHAN Thierry, 067 LEFEUVRE Gaël à 072 MAHEO Aude, 068 LEGAGNEUR Jean-Marc à 102 SEMERIL Sébastien, 071 MADIOT Morgane à 065 LE GENTIL Morvan, 073 MARIE Anabel à 039 FOUILLERE Christophe, 074 MONNIER Daniel à 111 YVANOFF Daniel, 078 NADESAN Yannick à 032 DEMOLDER Michel, 080 PAPILLION Cécile à 065 LE GENTIL Morvan, 081 PARMENTIER Mélina à 034 DEPOUEZ Hervé, 082 PELLERIN Isabelle à 102 SEMERIL Sébastien, 084 PINAULT Pascal à 111 YVANOFF Daniel, 086 POLLET Matthieu à 077 MORVAN Franck, 088 PRIZE Laurent à 014 BOULOUX Mickaël, 091 QUEMENER Aurélie à 038 FAUCHEUX Valérie, 094 ROUGIER Gaëlle à 107 THEURIER Matthieu (jusqu'à 20h12), 097 ROUX Catherine à 031 DEHAESE Olivier, 106 THEBAULT Philippe à 028 CROCQ André, 108 TONON Selene à 039 FOUILLERE Christophe, 109 TRAVERS David à 016 BRIERO Lénaïc, 110 VINCENT Sandrine à 053 HUAUME Yann.

**Absents/Excusés :** 010 BONNIN Philippe, 015 BRETEAU Pierre, 092 REMOISSENET Laetitia.

M. LAHAIS est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 10 décembre 2021 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021 est lu et adopté.

La séance est levée à 21h31.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants.

EXPOSE

Dans le cadre du renouvellement du Conseil Métropolitain consécutif aux élections des 15 mars et 28 juin 2020, les membres élus de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de Rennes Métropole présentant un caractère permanent pendant la durée du mandat ont été désignés par la délibération n° C 20.053 du 9 juillet 2020.

Il convient aujourd’hui d’apporter des modifications dans la composition de la CDSP.

Dans le cadre des procédures de dévolution des contrats de délégation de service public, le rôle de cette commission est d'analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'analyser les offres ainsi reçues et d'émettre un avis sur celles-ci. Cet avis a vocation à être communiqué à la personne habilitée avant qu'elle n'engage les négociations avec les candidats retenus.

Par ailleurs, l’article L.1411-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que tout projet d’avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission de délégation de service public visée à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour rappel, selon les dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, la commission de délégation de service public est composée de la Présidente, ou de son représentant, et de cinq membres de l’assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la commission, le Trésorier Principal Municipal et un représentant du Ministre chargé de la Concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Il ne pourra donc être apporté aucune modification à ces listes lors du vote.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires ou de suppléants à pourvoir.

Pour ces désignations, l’article L.2121-21 du CGCT autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil se prononce en ce sens à l’unanimité et qu’aucune disposition législative ou réglementaire ne s’y oppose. Ces conditions étant réunies en l’espèce, il est proposé au Conseil de décider d’adopter le vote à main levée.

La liste suivante est candidate :

Commission de délégation de service public à caractère permanent :

|  |  |
| --- | --- |
| **Titulaires** | **Suppléants** |
| Olivier Dehaese | Emmanuelle Rousset |
| François-René Houssin | Jacques Ruello |
| Mickaël Bouloux | Sandrine Vincent |
| Nadège Noisette | Morgane Madiot |
| Gaël Lefeuvre | Aude Mahéo |

Après avis favorable du Bureau du 2 décembre, le Conseil est invité à :

* décider la modification des membres de la Commission de Délégation de Service Public présentant un caractère permanent pendant la durée du mandat ;
* décider le vote à main levée ;
* désigner à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de cette Commission de Délégation de Service Public à caractère permanent :

|  |  |
| --- | --- |
| **Titulaires** | **Suppléants** |
| Olivier Dehaese | Emmanuelle Rousset |
| François-René Houssin | Jacques Ruello |
| Mickaël Bouloux | Sandrine Vincent |
| Nadège Noisette | Morgane Madiot |
| Gaël Lefeuvre | Aude Mahéo |

**o O o**

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,**

* décide la modification des membres de la Commission de Délégation de Service Public présentant un caractère permanent pendant la durée du mandat ;
* décide le vote à main levée ;
* désigne à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de cette Commission de Délégation de Service Public à caractère permanent :

|  |  |
| --- | --- |
| **Titulaires** | **Suppléants** |
| Olivier Dehaese | Emmanuelle Rousset |
| François-René Houssin | Jacques Ruello |
| Mickaël Bouloux | Sandrine Vincent |
| Nadège Noisette | Morgane Madiot |
| Gaël Lefeuvre | Aude Mahéo |

**Les candidats sont élus.**